



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/064 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
AUTORISANT L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TROIS LYCEES
INSULAIRES PROPOSANT L'ENSEIGNEMENT CAV (CINEMA-AUDIOVISUEL)
POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS TECHNIQUES NECESSAIRES
A CET ENSEIGNEMENT**

**AUTORIZENDU L'ATTRIBUZIONE DI SUVVENZIONE A I TRE LICEI ISULANI CHI
PRUPONENU UN INSIGNAMENTU CAV (SINEMA E AUDIUVISIVU) DA CUMPRO
ATTRAZZI NICESSARII A STU INSIGNAMENTU**

REUNION DU 1 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet, la commission permanente, convoquée le 24 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICCIAGGI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI,

ETAIT ABSENT ET AVAIT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des

compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU la délibération n° 13/061 AC de l'Assemblée de Corse du 15 mars 2013 déclarant sans suite la procédure de délégation de service public relative à la gestion des activités de la Cinémathèque de Corse et approuvant la reprise en régie directe de ce service,

VU la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,

VU la délibération n° 20/067 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 portant délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,

VU la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,

VU le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au renouvellement et à l'investissement de l'équipement nécessaire au bon fonctionnement des enseignements « Cinéma et Audiovisuel » (CAV) des lycées Giocante de Casabianca de Bastia, Fesch d'Aiacciu et Jean-Paul de Rocca Serra de Portivechju,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2020

PROGRAMME : 4423 - Culture - Investissement

MONTANT DISPONIBLE :7 936 123,00 €

*** LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA (BASTIA)7 804,20 €**
Equipement pour l'enseignement « Cinéma et Audiovisuel » du lycée Giocante de Casabianca de Bastia

*** LYCEE FESCH (AIACCIU)3 468,20 €**
Equipement pour l'enseignement « Cinéma et Audiovisuel » du lycée Fesch d'Aiacciu

*** LYCEE JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA (PORTIVECHJU)..... 9 847,95 €**
Equipement pour l'enseignement « Cinéma et Audiovisuel » du lycée Jean-Paul de Rocca Serra de Portivechju

MONTANT AFFECTE : 21 120,35 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 7 915 002,65 €

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 1 juillet 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER JUILLET 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUVVENZIONE A I TRE LICEI ISULANI CHI PRUPONENU
UN INSIGNAMENTU CAV (SINEMA E AUDIUVISIVU) DA
CUMRA ATTRAZZI NICESSARIU À STU INSIGNAMENTU
SUBVENTIONS AUX TROIS LYCEES INSULAIRES
PROPOSANT L'ENSEIGNEMENT CAV (CINEMA-
AUDIOVISUEL) POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS
TECHNIQUES NECESSAIRES A CET ENSEIGNEMENT**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne l'attribution de subventions d'équipement en faveur des trois lycées dispensant l'enseignement cinéma-audiovisuel en Corse :

- Lycée Fesch - Aiacciu
- Lycée Giocante de Casabianca - Bastia
- Lycée Jean-Paul de Rocca Serra - Portivechju

Soutien aux sections « cinéma-audiovisuel » des lycées insulaires : rappel du contexte

Créé en 1989, l'enseignement de cinéma et audiovisuel (CAV) est l'un des enseignements artistiques proposés aux lycéens de la voie générale et technologique. L'ouverture de ces sections est liée à la prise en charge par la collectivité territoriale compétente des moyens en fonctionnement et en équipement nécessaires à cet enseignement.

Les lois de 1991, puis de 2002, ont consacré le transfert des compétences de suivi et de gestion de ces enseignements artistiques à la Collectivité Territoriale de Corse.

De ce fait, la Collectivité de Corse apporte son soutien à ces sections tant sur le plan du fonctionnement des classes que sur le plan du matériel nécessaire à l'enseignement.

En Corse, deux lycées ont intégré cet enseignement entre 1991 et 1992.

Il s'agit du **lycée Giocante de Casabianca de Bastia** et du **lycée Jean-Paul de Rocca Serra de Portivechju**. Le troisième établissement, **le lycée Fesch d'Aiacciu**, vient d'intégrer cet enseignement à la rentrée 2019/2020.

L'enseignement privilégie la dimension artistique du cinéma et de l'audiovisuel dans leurs composantes patrimoniale et contemporaine.

Il vise à permettre à l'élève de développer une pratique et une réflexion sur les enjeux artistiques de la création cinématographique et audiovisuelle, sa place dans l'histoire des arts et la société.

Il associe pratique, analyse et fréquentation des œuvres, contribuant ainsi à l'enrichissement de la culture cinématographique et audiovisuelle de l'élève.

Une structure culturelle sert de coordinatrice à ces enseignements CAV. Le travail du

partenaire culturel consiste à accompagner toute l'année les enseignants en charge de ces options et les élèves d'un point de vue pédagogique et logistique.

Le partenaire culturel prend ainsi en charge les intervenants extérieurs apportant un soutien technique (tournage, prise de son, cadrage,..) ou ceux venant en complément des enseignants en termes de pédagogie (écriture du scénario, préparation pour l'oral,..)

Le partenaire organise aussi des projections de films (notamment ceux au programme du Baccalauréat), ou participe au déplacement d'élèves dans des festivals. Il accompagne enfin enseignants et élèves pour la fabrication du film court devant être présenté au Baccalauréat.

La Cinémathèque de Corse, basée à Portivechju, est ainsi le partenaire culturel des trois établissements depuis :

- 2000 pour le lycée Jean-Paul de Rocca Serra
- 2007 pour le lycée Giocante de Casabianca
- 2019 pour le lycée Fesch.

Chaque année, **des conventions sont établies pour l'année scolaire concernée entre la Collectivité de Corse - Cinémathèque de Corse et les établissements.** Le partenariat fait l'objet d'une évaluation annuelle dans le cadre de la CASEAC (Commission Académique de Suivi des Enseignements et Activités Cinéma-audiovisuel) en présence de représentants du Rectorat, des enseignants et de la Collectivité de Corse.

Afin d'offrir un enseignement de qualité, les établissements scolaires proposant l'enseignement Cinéma-Audiovisuel doivent se doter de matériel technique : caméras pour l'image, micros et perche pour le son, ordinateurs avec bancs de montage... afin de permettre aux élèves de travailler en ateliers pratiques et de réaliser le film court présenté au Baccalauréat.

Chaque établissement décide de la périodicité du renouvellement de son matériel et consulte le partenaire culturel (la Cinémathèque de Corse) afin de justifier son besoin. Il dépose ensuite une demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse.

Dans le cadre de **la réforme du Baccalauréat à l'horizon 2021**, l'enseignement cinéma-audiovisuel figure comme **un enseignement de spécialité** (trois au choix du candidat en classe de Première, deux en classe de Terminale) **avec un coefficient 16** (tout comme par exemple Mathématiques, Sciences de la Vie et de la Terre, Langues et Cultures Etrangères, Sciences Economiques...).

Les effectifs sont de manière générale en progression et tournent autour d'environ 150 élèves annuels. L'ouverture d'une classe de Première au lycée Fesch à la rentrée 2019/20 sera suivie l'an prochain par l'ouverture d'une deuxième classe, de niveau Terminale.

Il - Le **budget de fonctionnement** consacré annuellement par la Collectivité de Corse/Cinémathèque Régionale se situe entre 22 000 € et 24 000 € pour les deux établissements de Bastia et Portivechju, et le budget annuel dépensé en faveur des élèves va de 160 à 190 €/élève.

Le budget de fonctionnement alloué sera en conséquence en hausse à l'avenir avec l'arrivée d'un troisième établissement.

Le **budget d'investissement** n'est pas mobilisé annuellement, et sa périodicité est variable et dépend de l'état du matériel (vétusté, obsolescence), de la nécessité de le renouveler, de l'augmentation des effectifs...

En fin d'année scolaire, le bilan de l'équipe pédagogique informe la Cinémathèque des besoins en matériel afin que cela puisse être pris en compte budgétairement par la Collectivité de Corse.

Récapitulatif du budget Fonctionnement consacré aux sections CAV

	2017/2018			2018/2019			2019/2020			
	Bastia	P°V°	TOTAL	Bastia	P°V°	TOTAL	Aiacciu	Bastia	P°V°	TOTAL
Seconde	22	31	53	6	24	30		29	22	51
Première - spécialité	10	4	14	11	8	19	15	18	15	47
Première - facultative	9	18	27	6	17	23		2	23	25
Terminale - spécialité	14	6	20	11	0	11		5	6	11
Terminale - facultative	19	14	33	10	20	30		5	18	23
Total effectifs élèves CAV	74	73	147	44	69	113	15	59	84	157
Nombre d'enseignants	3	2	5	3	2	5	1	3	2	6
Nombre d'intervenants extérieurs ponctuels	4	4	8	2	2	4	<i>En cours de réalisation</i>			
Nombre d'intervenants techniques annuels	2	2	4	2	2	4	0	3	2	5
Nombre d'heures d'interventions techniques	140	125	265	150	125	275	0	165	145	310
Budget fonctionnement CdC/Cinémathèque	10 232 €	13 685 €	23 917 €	10 101 €	12 059 €	22 160 €	<i>En cours de réalisation</i>			

Récapitulatif budget Investissement consacré aux sections CAV

	2013/2014	2016/2017	2018/19	2019/2020
Aiacciu	-	-	-	9 298,20 € (*)
Bastia	9 683 €	-	4 365,64 €	7 804,20 €
Portivechju	10 160	6 907 €	-	9 847,95 €
Total	19 843 €	6 907 €	4 365,64 €	26 950,35 €

(*) : 5 830 € : Service Equipement EPLE / 3 468,20 € : Cinémathèque

➤ DEMANDEUR LYCEE FESCH - AIACCIU

5, cours Grandval, 20.000 Aiacciu
Proviseur : M. Paul DIGIACOMI

La rentrée 2019/2020 a vu la création au sein du lycée Fesch d'Aiacciu d'une section Cinéma-Audiovisuel avec une classe de Première, d'un effectif de 15 élèves.

En prévision de cette création, l'établissement scolaire s'était rapproché du Service d'Equiperment des EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement) de la Collectivité de Corse et a reçu une aide de 5 830 € destinée à équiper la section des outils de base pour la recherche et l'analyse audiovisuelles : ordinateur, vidéoprojecteur, écran, amplificateur et haut-parleurs.

Afin de compléter cet équipement, le lycée Fesch a fait part à la Cinémathèque du besoin suivant :

- s'équiper en matériel de tournage, pour permettre aux élèves de se familiariser et se former à la réalisation, en vue du film court devant être présenté au Baccalauréat.

La demande concerne ainsi la liste de matériel suivant pour un montant de 3 468,20 € TTC.

Equipement	Type	Devis	Unitaire	Qté	Total TTC
Appareil photo numérique	Sony Alpha 7 II	Informatique Profess. Corse	1.486,80	1	1.486,80
Sac pour appareil photo	Lowepro fourre-tout Apex		58,80	1	58,80
Caméscopes	Panasonic HC-VXF990	Digit Photo	799,00	2	1 598,00
Sac de transport pour caméscopes	Lowepro Adventura SH 110 II		26,90	2	53,80
Trépieds pour caméscopes	Manfrotto MT055XPRO3		199,00	1	199,00
Carte mémoire pour caméscopes	Sandisk SDXC Extrême Plus 64GB		35,90	2	71,80
				TOTAL	3 468,20

➤ **DEMANDEUR LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA - BASTIA**

Avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia
 Proviseur : M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour l'année scolaire 2019/2020, le lycée Giocante de Casabianca de Bastia a fait part du besoin suivant :

Il s'agit de pourvoir la section cinéma-audiovisuel d'un parc de montage afin de permettre un aboutissement des projets audiovisuels dans de bonnes conditions.

Actuellement, la section possède un ordinateur portable opérationnel pour les six classes.

Cela ne suffit évidemment pas et le matériel personnel des enseignants, des élèves et des intervenants est mis à contribution pour pallier ce manque.

Cela ne permet pas un accompagnement adapté des élèves, ce qui est d'autant plus problématique lorsque cela concerne les Terminales et à leurs projets du Baccalauréat.

Pour travailler dans des conditions correctes, le lycée souhaite bénéficier d'une subvention d'équipement lui permettant :

- de créer un parc de montage équipé de trois postes fixes.
- de créer un parc de cinq postes fixes pour des séances de recherche et d'analyse audiovisuelle.

La demande concerne ainsi la liste de matériel suivant pour un montant de 7 804,20 € TTC.

Equipement	Type	Devis	Unitaire	Qté	Total TTC
Ordinateur (parc de montage)	Intel Core i7 - Hollywood Windows 10 Pro	Matériel.net	1.159,90	3	3 479,70
Ecran 27 pouces	Ilyama Pro Lite XU2792HSU-B1		219,95	3	659,85
Ensemble clavier + souris	HP Wired C2500		19,90	3	59,70
Frais de port			80,95	1	80,95
Ordinateur portable (parc de travail)	Acer Inspire A317-51- 56PH noir	Boulangier	699	5	3.495
Frais de port			29	1	29
TOTAL					7 804,20

➤ **DEMANDEUR LYCEE JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA - PORTIVECHJU**

Rue Vincentellu d'Istria, BP 140, 20538 Portivechju Cedex
 Proviseur : M. Ange-François LEANDRI

Pour l'année scolaire 2019/2020, le lycée Jean-Paul de Rocca Serra a fait part du besoin suivant :

Suite à la réforme des lycées et à une augmentation des effectifs, le matériel disponible ne peut suffire au bon fonctionnement des enseignements pratiques. Du matériel complémentaire pour le tournage et le montage est nécessaire et une partie des équipements existants demandent à être remplacés car défectueux.

Ainsi, il s'agit, d'une part, de compléter les équipements pour pallier à l'augmentation des effectifs :

- 3 kits de tournage, comprenant chacun caméscope HD, trépied et rotule vidéo à tête fluide, sac de transport, perche, micro canon ;
- 3 ordinateurs PC équipés d'un processeur Pentium i7 avec disque dur SSD 500 go et 16 go de mémoire vive pour le montage HD

Et, d'autre part, de renouveler le matériel défectueux (acheté en 2007) :

- 2 micros canons
- 2 perches télescopiques
- 2 trépieds avec rotule vidéo tête fluide

La demande concerne ainsi la liste de matériel suivant pour un montant de 9 847,95 € TTC.

Equipement	Type	Devis	Unitaire	Qté	Total TTC
Rotule micro vidéo	Manfrotto 700RC2	Digit Photo	79,00	5	395,00
Trépied micro 3 sections	Manfrotto MT055XPRO3		179,00	5	895,00
Sac trépied matelassé	Manfrotto BAG75PN		42,90	5	214,50
Caméscope	Panasonic HC-VXF990		799,00	3	2 397,00
Sac de transport pour caméscope	Lowepro fourre-tout Aventura		27,90	3	83,70
Microphone canon à condensateur	Rode microphone NTG2		189,00	5	945,00
Protection micro	Rode protection anti-vent (dead cat)		29,90	5	149,50
Suspension microphone	Rode Suspension SM8		43,90	5	219,50
Perche télescopique micro	Rode perche mini boompole alu		81,90	5	409,50
Ordinateur	Hollywood Windows 10 Pro		Materiel.net	1 139,90	3
Clavier et souris	HP Wired C2500	19,90		3	59,70
Ecran ordinateur	Ilyama ProLite XU2792HSU-B1	219,95		3	659,95
TOTAL					9 847,95

III - Les établissements scolaires ont transmis les courriers officiels, à l'attention de M. le Président du Conseil Exécutif de Corse, de demandes de subventions d'équipement, ainsi que les devis correspondants à ces futures acquisitions :

- Courrier en date du 7 novembre 2019 de M. Ange-François Leandri, Proviseur du lycée J.P. de Rocca Serra de Portivechju ;
- Courrier en date du 13 janvier 2020 de M. Jean-Martin Mondoloni, Proviseur du lycée Giocante de Casabianca de Bastia ;
- Courrier en date du 30 janvier 2020 de M. Paul Digiacomì, Proviseur du lycée Fesch d'Aiacciu.

Les besoins ont été validés pour les trois établissements par les agents de la Cinémathèque Régionale en charge du suivi du partenariat culturel des classes CAV.

Le soutien accordé par la Collectivité de Corse en vue de ces équipements fera l'objet d'un règlement sur présentation de factures acquittées.

En conséquence, je vous propose donc d'attribuer une subvention, sur les crédits disponibles au programme Culture - 4423 - Investissement, pour l'équipement des sections « Cinéma-audiovisuel » du :

- Lycée Fesch d'Aiacciu pour un montant de 3 468,20 €
- Lycée Giocante de Casabianca de Bastia, pour un montant de 7 804,20 €
- Lycée J.P. de Rocca Serra de Portivechju, pour un montant de 9 847,95 €

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur ces propositions d'un montant total de **21 120,35 €** à imputer sur le programme Culture - 4423 - Investissement du Budget de la Collectivité de Corse.